



PREFET DE L'AVEYRON
AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Création d'une Association Foncière Urbaine d'Agnac, commune de Flagnac, lieu-dit Les Plaines

Le public est informé qu'une enquête publique préalable au titre de la création d'une Association Foncière Urbaine d'Agnac, commune de Flagnac, lieu-dit Les Plaines, d'une durée de 22 jours consécutifs, se déroulera du **mercredi 9 janvier 2019 à 9h00 au mercredi 30 janvier 2019 à 17h00**, dans la commune de FLAGNAC, siège de l'enquête publique.

Est désignée en qualité de responsable du projet : Sarl Aménagement Quercy Rouergue – Sarl AQR, Vincent TEILHARD, avenue du 10 Août – 12300 DECAZEVILLE.

Pendant l'enquête, le dossier sera déposé à la **mairie de Flagnac, 3, place de l'Église – 12300 FLAGNAC** et au **siège de DECAZEVILLE COMMUNAUTÉ, Maison de l'Industrie, avenue du 10 Août, Zone du Centre – 12300 DECAZEVILLE**, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et horaires habituels d'ouverture. Le dossier sera également disponible sur le site internet des services de l'État en Aveyron : <http://www.aveyron.gouv.fr/en-cours-r187.html> et un accès gratuit au dossier sera garanti par la mise à disposition d'un poste informatique à la mairie de Flagnac aux jours et heures indiqués ci-dessus.

Les observations du public pourront être pendant ce même délai :

1. soit reçues par écrit ou oralement par le commissaire enquêteur, M. Robert SALESSES, retraité de la fonction publique, qui se tiendra à la disposition du public à la **mairie de FLAGNAC**, dans le cadre de l'enquête :
 - le mercredi 9 janvier 2019 de 9 h à 12h00
 - le samedi 26 janvier 2019 de 9h00 à 12h00
 - le mercredi 30 janvier 2019 de 9 h à 12h00.

soit consignées par toute personne intéressée, directement sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la **mairie FLAGNAC** ;

2. soit adressées par correspondance à l'intention du commissaire enquêteur, M. Robert SALESSES , à la mairie de FLAGNAC, **adresse postale : mairie de Flagnac, 3, place de l'Église – 12300 FLAGNAC.**
3. soit par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : **pref-enquete-flagnac@aveyron.gouv.fr**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, relatif à cette enquête, seront transmis à la préfète dans le délai d'un mois à compter de la clôture de celle-ci. Ces documents seront tenus à la disposition du public à la mairie de Flagnac et sur le site internet de la préfecture <http://www.aveyron.gouv.fr/en-cours-r187.html> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, Madame la Préfète pourra prendre l'arrêté de création de l'Association Foncière Urbaine d'Agnac, Commune de Flagnac, lieu-dit Les Plaines.

Fait à Millau, le 19 décembre 2018

Pour la préfète et par délégation
Le sous-préfet de Millau

Patrick BERNIE